

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17.12.2014

Contribution de la commune au titre des eaux pluviales

Le Conseil Municipal fixe la contribution au titre des eaux pluviales due par le Budget Général au Budget Annexe du service Assainissement à 35 %

- Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du collège

Le Conseil Municipal désigne Mme Elise BRESSON en tant que délégué suppléant. Au Conseil d'Administration du Collège.

Approbation du nouveau tableau de classement

Le Conseil Municipal a 'pprouvé :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales (**annexé à la présente délibération**)
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
 1. Ancien linéaire : 29 936 m
 2. Voie(s) ajoutée(s) :
 - Rue des Noisetiers 220 m
 - Rue des Merisiers 150 m
 - Chemin des Zervaux 444 m
 3. Nouveau linéaire : 30 600 m.
- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 30 600 m de voies publiques et 10 010,72 m de places publiques.

Demande de subvention- Pose de caniveaux

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général pour le projet de Travaux de Voirie et Pose de Bordures Rue de la Poste à MELISEY

Demande de Subvention – Abri à vélos

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du conseil général pour la création d'un local à vélos pour les enfants de la Maternelle

Demande de Subvention – Pôle scolaire

Le Maire sollicite une subvention au Conseil Général ainsi qu'au titre de la DETR pour des travaux de rénovation du Pôle éducatif (Etancheité et reprise des façades)

MOTION POUR LA REOUVERTURE DEFINITIVE DE LA MAISON D'ARRET DE LURE ET LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS SUR NOS TERRITOIRES

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a annoncé il y a quelques semaines la fermeture de la Maison d'Arrêt de Lure.

Le Conseil Municipal

- S'oppose fermement à la fermeture de la maison d'arrêt de Lure et au démantèlement par l'Etat d'un nouveau service public
- Demande à l'Etat de créer les conditions techniques et budgétaire d'une réouverture de la maison d'arrêt de Lure

Vu pour être affiché le 18 décembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,